

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Délibération n° 2026/03/05

Date de la convocation :	La séance débute à 10h30 et se termine à 11h 30	Acte exécutoire à compter du : 23 MARS 2026	Affichée en Mairie le : 23 MARS 2026
--------------------------	---	---	--------------------------------------

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 28

Étaient présent(e)s (28)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MACAIGNE Christèle
M. Vincent MARRELLA
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël
Mme KRAUCHE Bakhta
Mme OUTOMURO Clotilde

Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme STEINBACH Danielle
M. BARBARAS Pascal
Mme BALZER Lise
Mme DA ROCHA Maria
M. IAFRATE Michel
M. PELTIER Xavier

M. PARRA Victor
Mme SCHAEGIS Lydia
M. BOUILLAGUET Clément
M. DOLBEAU Jonathan
Mme GATTO Josiane
Mme NAPOLI Rose Marie
M. VILLA Victor
M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (1)

Mme DEMIR Selma procuration à M. RISSER Charles

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

5. Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de CINQ (5) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'UNE (1) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage (articles L 2121-1 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

Monsieur	Charles	RISSER
Madame	Veronica	WAGNER
Monsieur	Didier	NOBILE
Madame	Christèle	MACAIGNE
Monsieur	Vincent	MARRELLA
Madame	Aude	MUHLMANN
Monsieur	Joël	DUMON
Madame	Bakhta	KRAOUCHE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Blancs ou nuls :	4
Majorité absolue :	15
Liste « RISSER » :	25 voix

La liste énumérée ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

Monsieur Charles RISSER	Premier Adjoint
Madame Veronica WAGNER	Deuxième Adjoint
Monsieur Didier NOBILE	Troisième Adjoint
Madame Christèle MACAIGNE	Quatrième Adjoint
Monsieur Vincent MARRELLA	Cinquième Adjoint
Madame Aude MUHLMANN	Sixième Adjoint
Monsieur Joël DUMON	Septième Adjoint
Madame Bakhta KRAOUCHE	Huitième Adjoint

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 mars 2026.

Le Maire,


Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,


Jonathan DOLBEAU.